



Commune de PLOUVIEN

Aide à la Formation BAFA

Les dossiers sont à remettre à la Mairie pour le 15 septembre 2024

Depuis 2012, en partenariat avec la CAF, le Conseil Municipal s'est engagé à financer 3 formations complètes BAFA (**Session de formation générale, stage pratique, session d'approfondissement** ou de qualification) par an, à hauteur de 450 € (Selon délibération du conseil municipal du 20 septembre 2022), en faveur des jeunes domiciliés sur la commune.

Les candidats retenus s'engagent à assurer le stage pratique au sein de l'ALSH de Plouvien.

L'avance des fonds est réalisée par le jeune, la commune le subventionnant directement à l'issue du parcours de formation.

Une convention est signée avec les candidats retenus, la commission Enfance-Jeunesse étudiant les dossiers de candidature.

Pour pouvoir bénéficier de cette aide, il faut remplir les conditions ci-dessous :

- Etre âgé de 16 ans au moment du stage,
- Etre domicilié sur Plouvien,
- Etre lycéen ou étudiant.

Les pièces à fournir :

- Le dossier de candidature,
- Une pièce d'identité.

→ Si mon dossier est retenu ?

Vous recevrez un courrier vous invitant à un entretien. Une fois la demande validée par la commission Enfance-Jeunesse, vous choisissez votre organisme de formation et vous vous inscrivez.

En contrepartie de la prise en charge financière, **vous vous engagez à réaliser votre stage pratique au sein de l'ALSH de Plouvien.**

Après votre formation générale, contactez directement l'ALSH pour définir avec son responsable les périodes de stage.

→ Si mon dossier n'est pas retenu ?

Vous recevrez un courrier vous en indiquant les raisons.



Commune de PLOUVIEN

Dossier de candidature « Aide à la formation BAFA 2024 / 2025 »

Nom Prénom :

Date de naissance :

Adresse :

.....

.....

Téléphone : E-mail :

Niveau d'étude :

(Joindre CV si possible)

Pourquoi souhaitez-vous suivre une formation d'animateur ?

Que connaissez-vous des fonctions d'animateur ?

Avez-vous des expériences d'animation : sportives, culturelles ? Si oui lesquelles ?

Quel est votre projet professionnel ?

Date : ____ / ____ /2024

(Si mineur, signature des parents obligatoire en plus de la vôtre)

Signatures

--



COMMUNE DE PLOUVIEN

CONVENTION

Aide à la formation BAFA 2024 / 2025

Entre

Monsieur Hervé OLDANI, Maire de la Commune de PLOUVIEN,

Le(a) stagiaire / Madame/Monsieur _____, né(e) le ___ / ___ / _____, domicilié(e), _____ à PLOUVIEN,

Les parents / Monsieur et Madame _____, domiciliés _____ à PLOUVIEN,

Considérant la décision de la commission Enfance-Jeunesse de retenir la candidature de _____ pour bénéficier d'un financement de la commune de Plouvien afin de suivre une formation BAFA,

Il a été convenu ce qui suit :

ARTICLE 1^{er} - En application de la décision prise par le Conseil Municipal de PLOUVIEN dans sa séance du 20 septembre 2022, une aide de la commune de 450 € est accordée à _____ dans le cadre du financement d'une formation BAFA.

ARTICLE 2 - Cette aide ne sera versée qu'à l'issue du cycle complet de formation BAFA (Session de formation générale, stage pratique, session d'approfondissement ou de qualification) sur présentation d'une attestation de réussite ou de validation.

ARTICLE 3 - Les autres pièces nécessaires au paiement de l'aide sont les suivantes :

- Un IBAN,
- Une copie des factures engagées et réglées par le stagiaire ou son/responsables légal(aux).

ARTICLE 4 - _____ s'engage à assurer son stage pratique au sein de l'ALSH de Plouvien.

Fait à PLOUVIEN, le _____ 2024

M _____

Monsieur et Madame _____ (si enfant mineur)

Projet qui sera complété ultérieurement par la Mairie
si candidature retenue

Le Maire, le ___ / ___ / 2024, qui accepte la candidature, sur avis de la Commission Enfance-Jeunesse